MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

cfppa
DU HAUT-RHIN

**Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole**
EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace - 8 aux Remparts 68250 ROUFFACH
03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr - www.cfppa-alsace.fr
N° SIRET 19680003100037 - N° existence DRFP : 42 68 P 001168

# Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP)

## Contexte

Le technicien paysagiste, jardinier ou chef d'équipe aménage et entretient des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées. Il a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures. Il réalise les travaux de terrassement pour la mise en place de la végétalisation et de réseaux. Il gère les moyens humains et matériels, contribue aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Les + de la formation : La certification de vos compétences par blocs - Des chantiers d'application en taille réelle - Une pédagogie de l'illustration et la pratique - Une formation ajustée à vos besoins - L'intervention de professionnels

## Métiers

Débouchés du diplôme : Le titulaire du BP aménagements paysagers  est un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté de préoccupations économiques. Il participe au développement du végétal en ville, réalise des actions de renaturalisation d'espaces et de perméabilisation des sols. Il conseille, plante et entretient des espèces végétales adaptées aux nouvelles contraintes climatiques. Il réalise des travaux de terrassement et de création d'infrastructures minérales ou en bois.

Evolution de carrière : Avec de l'expérience et de la technicité, le titulaire du BP aménagements paysagers peut évoluer et prendre davantage de responsabilités comme celles de chefs d'équipe ou chef de chantier.

Poursuite d'études : BTS aménagements paysagers

## Objectifs de la formation

Formation Diplômante : Préparer un diplôme National de niveau 4 (BAC) RNCP 34214 Date publication 07/08/2019 Certificateur MASA
Devenir un technicien du paysage:
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées - Entretenir des pelouses, massifs ou végétaux ligneux et des infrastructures - Réaliser les travaux de terrassement - Gérer les moyens humains et matériels - Contribuer aux ajustements techniques et logistiques - Vérifier la qualité des travaux

## Public concerné

Toute personne de + de 18 ans qui souhaite travailler dans les métiers du paysage et exercer une fonction de chef d'équipe ou d'ouvrier hautement qualifié.

## Prérequis des participants

Réaliser un entretien préalable de validation du projet de formation - Justifier d'une expérience professionnelle ou d'un stage de validation de projet dans le domaine paysager - Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP)

## Contenu

Des contenus liés aux compétences générales professionnelles visent à « se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager» (UC1). Le programme met l'accent sur la transmission d'une culture du Paysage et de techniques professionnelles qui participent au développement durable du territoire ; il intègre les considérations environnementales et sociales à côtés des préoccupations économiques :

UC2/ Organisation des travaux sur un chantier d'aménagement : gestion de chantier
UC3/ Réalisation des travaux d'entretien des végétaux : gestion de l'entretien des végétaux
UC4/ Réalisation de travaux de mise en place de végétaux : Mise en place des végétaux
UC5/ Mise en place d'infrastructures : réalisation d'infrastructures
UCARE - Adaptation à des enjeux locaux : Gestion de l'eau dans les aménagements ou Aménagement des balcons, terrasses et espaces privatifs

## Méthodes et moyens

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques, d'illustrations et de pratiques. L'apport d'expérience des professionnels permet de comprendre la complexité du métier et d'acquérir les capacités professionnelles indispensables. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun. Les modalités de formation s'adaptent aux capacités à acquérir : en présentiel, à distance ou en situation de travail dans l'entreprise
Des moyens spécifiques mis à disposition des apprenants : un espace de travail pour des petits collectifs; un Centre de Documentaion, un acccès à la plateforme Moodéa, des espaces de réalisation de chantier paysage.

Indicateurs de performance de la formation en 2022/23 (11 stagiaires / 6 comptabilisés à l'examen):

| Taux de satisfaction | Taux de Réussite | Taux d'insertion |
|---|---|---|
| 100% (3/3) | 83% (1 totale et 4 en cours) | métier : 64%  études : 0% |

---

## Mode de validation des acquis

Le diplôme du BP Aménagements Paysagers est délivré dès que toutes les Unités Capitalisables qui le composent sont validées. Les UC ou blocs de compétences peuvent être obtenus, certifiés indépendamment les uns des autres. Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

## Intervenants

Référent de formation : Julien Hunzinger, Responsable de formation, Ingénieur en Aménagement du Paysage et de l'Espace et une équipe paysage est constituée d'ingénieurs et de techniciens tous expérimentés en paysage.

Centre habilité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand'Est. Le CFPPA68 est certifié Qualiopi et Quali'formAgri au titre des actions de formation, des actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE) . Son système de management de la qualité est certifié AFAQ ISO 9001.

En centre : 1106 h
En entreprise : 420h
Total 1.526 h

Wintzenheim

Du 3 septembre 2024 au 31 juillet 2025

## Tarifs 2024

17,00 € de l'heure, 18 802 € le parcours complet.

*Formation co-financée par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen "Initiative pour l'Emploi des Jeunes".*
La formation donne doit à une rémunération en fonction du dispositif de prise en charge.
Formation accessible en formation continue, en contrat de professionnalisation ou en VAE.
Pratique : Accès facile en transport en commun (SNCF, BUS) - Accès internet, outils informatiques - Restauration collective privilégiant les produits bio et locaux - Centre de Ressources et Documentaire et d'Information (CDR/CDI) - Terrain d'application: Le Domaine de l'Ecole à Rouffach
NOUS CONTACTER : accueil : 03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr